

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 8 janvier 2026

Ouverture de la période de prise des candidatures aux élections municipales 2026

Dans le cadre des élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2026 et conformément à l'arrêté du 22 décembre 2025 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature, les prises de candidatures se dérouleront du 3 au 26 février 2026 (les jours ouvrés de 9h à 18h et exceptés les 10 et 11 février 2026) au 5 rue Leblanc, 75015 Paris.

Dans le cadre de la loi dite « Paris, Lyon, Marseille », visant à réformer les modalités des scrutins municipaux dans ces villes, les candidatures au conseil de Paris et aux conseils d'arrondissement doivent être réalisées de façon distincte. Les candidats sont invités à prendre [rendez-vous en ligne](#) afin de déposer leurs candidatures à l'un et/ou l'autre de ces scrutins.

Les déclarations de candidature devront être déposées par le candidat tête de liste ou son représentant dûment habilité, accompagnées de l'ensemble des pièces requises. Celles-ci sont à retrouver sur le site de la Préfecture dans l'[Espace Candidat](#).

Contacts Bureau des Élections, du Mécénat et de la Réglementation Économique :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
pref-elections@paris.gouv.fr

Contacts Presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
pref-presse@paris.gouv.fr